



## Conseil départemental de l'Ariège : 2<sup>e</sup> victoire consécutive de la CGT au tribunal administratif

Pendant des années, le conseil départemental de l'Ariège (CD09) a systématiquement refusé aux agents longuement absents pour raison de santé (maladie, accident de service...) de bénéficier d'un avancement de grade.

La CGT a inlassablement dénoncé et combattu cette politique révoltante pénalisant les agents gravement malades.

En janvier 2023, une réédition des lignes directrices de gestion, qui pérennisaient une nouvelle fois cette pratique, a été pour la CGT l'occasion de saisir le tribunal administratif (TA). Au-delà de plusieurs points légalement douteux se rajoutait celui, inique, de la discrimination liée à l'état de santé.

Conscient de l'illégalité de tels agissements, le CD09 n'a pas attendu la fin de la procédure. Il n'a pas voulu prendre le risque, bien réel, de se voir taxé de pratiques discriminatoires. Pour cela, en septembre 2024 et avant que le tribunal n'ait statué, la collectivité a procédé à une 2<sup>e</sup> révision de ses LDG.

**Dans cette 3<sup>e</sup> version, les LDG ne prévoient plus l'exclusion des agents malades.  
Enfin !!!**

Le sujet du litige ayant disparu, la CGT n'a pas eu d'autre choix que celui de se désister auprès du TA. Cependant nous avons pu maintenir notre demande d'indemnisation car c'est bien l'obstination du CD09 qui nous a conduits à engager une procédure en justice.

Le 28/04/2025, le TA de Toulouse nous a une nouvelle fois donné raison : il a condamné le CD09, en tant que partie perdante, à nous rembourser une partie des frais engagés.

Après des années de lutte, l'opiniâtreté de la CGT a payé : les agents concernés par de graves problèmes de santé ne seront plus désormais systématiquement exclus des tableaux d'avancement.

Chacun pourra constater que le CD09 n'hésite pas, avec l'argent public, à engager des frais de justice pour des causes qu'il sait pertinemment illégales et, qui plus est, pour maintenir des pratiques indignes et discriminatoires.

À l'inverse, ce sont les cotisations des syndiqués CGT, qui ont permis de supporter les coûts de cette action faite au bénéfice de TOUS.

**Agir et s'impliquer dans l'intérêt de tous et pour des causes justes :  
pourquoi pas vous ?**

